

Bilan d'étape

Projet de Territoire

de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Partager

Transformer

Rayonner

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Mesdames, Messieurs,

Trois années se sont écoulées depuis l'adoption de notre Projet de territoire, véritable feuille de route pour faire de la Plaine Dijonnaise un territoire attractif, solidaire, durable et innovant. Aujourd'hui, je suis heureux de vous présenter ce premier bilan, reflet de notre engagement collectif.

Sur les 112 actions définies, 83 ont d'ores et déjà été engagées ou réalisées. Ce résultat témoigne de la mobilisation constante des élus, des agents, des partenaires locaux et des habitants, qui ont su transformer nos ambitions en réalisations concrètes. Grâce à cette dynamique, notre territoire avance, se modernise et s'affirme dans son identité, au service de toutes les générations.

Ce Projet, structuré autour de valeurs fortes « partager, transformer, rayonner », nous a permis de progresser sur de nombreux fronts : l'accueil des familles et des jeunes, l'accompagnement des séniors, la transition écologique, le développement économique local, la mobilité durable et la solidarité sociale.

Je tiens à saluer le travail remarquable de nos vice-présidentes et vice-présidents, des élues et élus communautaires et communaux, des équipes de la Communauté de Communes et de nos partenaires, ainsi que l'écoute et l'implication des habitants lors des concertations. Ce bilan n'est qu'une étape : il nous engage à poursuivre, avec détermination, la mise en œuvre des 33 actions restantes, à faire évoluer notre Projet de territoire afin de répondre avec justesse aux attentes de nos habitants.

À toutes et tous, merci pour votre confiance, votre implication et votre volonté de faire vivre, ensemble, notre projet commun.

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes
de la Plaine Dijonnaise
Maire d'IZIER

LA CARTE DU TERRITOIRE

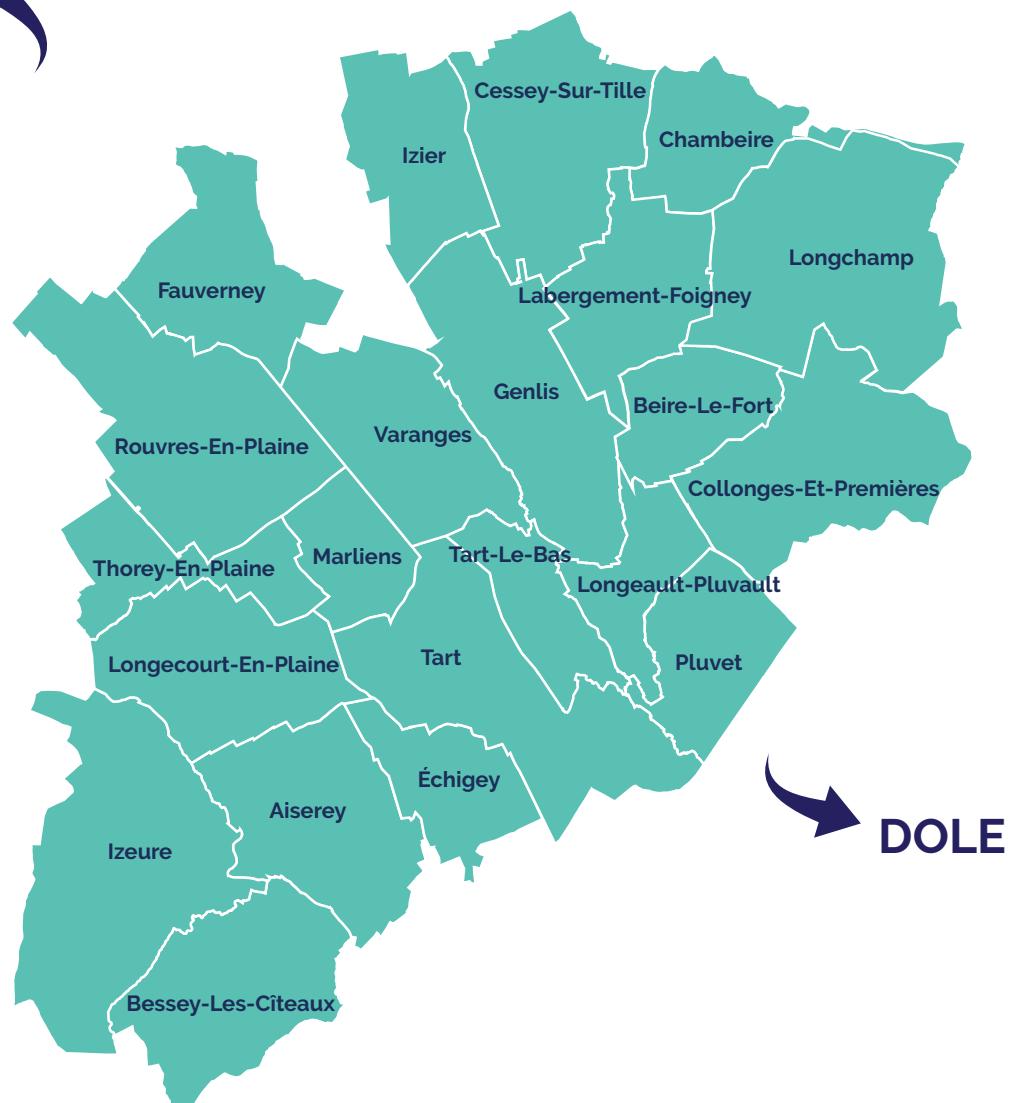
DIJON



BEAUNE



DOLE



SOMMAIRE

01	Introduction 	p.4
	Introduction	p.4
	Chiffres clés	p.5
	Légende	p.6
02	Tableau des actions 	p.7
	Chapitre 1 Un territoire porteur de valeurs	p.7
	Chapitre 2 Un territoire équilibré	p.10
03	Conclusion 	p.16
	Vue d'ensemble	p.15

INTRODUCTION

Le Projet de territoire a été initié par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) avec l'ambition de **répondre de manière optimale aux besoins de la population**. Sa préparation s'est articulée autour de trois temps forts.

En 2017, des ateliers de réflexion ont été organisés avec l'ensemble des élus communautaires, permettant l'élaboration de fiches actions. L'année suivante, une consultation des agents de la Communauté de Communes a été menée, aboutissant à la création de cartes mentales qui ont facilité la finalisation d'un questionnaire destiné au public. Une enquête auprès des habitants a été réalisée entre 2017 et 2018, recueillant 786 réponses issues des 25 communes du territoire, soit 7,8 % de la population active. Les 64 questions coconstruites par les élus et agents ont permis de **confronter les ressentis et attentes de la population aux actions menées ou envisagées**, ouvrant la voie à un exercice d'évaluation participatif, transparent et direct, pleinement assumé par les responsables politiques locaux.

Après une année 2020 marquée le confinement lié à l'épidémie de COVID 19 ainsi que le renouvellement de l'assemblée communautaire et de son exécutif , les années 2021 et 2022 ont été consacrées à la synthèse et l'actualisation des réflexions par l'exécutif actuel autour de différents outils actés et opérationnels : Pacte de gouvernance, Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), Convention Territoriale Globale (CTG) avec mise en place d'un groupe de travail « rédactionnel » en interne fin 2021 permettant de conforter et/ou d'actualiser les propositions.

Le Projet de territoire a été ainsi adopté par le Conseil Communautaire le 19 janvier 2023 avec pour ambition principale de **rendre notre intercommunalité encore plus attractive**. Il s'articule autour de trois piliers majeurs : **l'accroissement de l'attractivité, l'amélioration du cadre de vie et la transition et résilience écologiques**.

CHIFFRES CLÉS

Au total, le Projet de territoire a identité :

| **112** actions

Parmi lesquelles :

| **83** sont en cours ou déjà réalisées

Le premier chapitre comporte **41** actions

contre **71** actions dans le second chapitre.

LÉGENDE

Le Projet de territoire se structure autour de deux grands chapitres essentiels : « Un territoire porteur de valeurs » et « Un territoire équilibré ». Chacun de ces chapitres est subdivisé en axes stratégiques, lesquels se déclinent en actions concrètes à mettre en œuvre. Le chapitre « **Un territoire porteur de valeurs** » vise à renforcer l'identité et les principes fondamentaux qui définissent le territoire, en intégrant des actions qui promeuvent la culture locale, la solidarité et l'innovation sociale. Le chapitre « **Un territoire équilibré** » s'attache à harmoniser le développement économique et social avec le respect de l'environnement et le bien-être des habitants, en favorisant des initiatives durables et inclusives. Chaque chapitre est composé d'axes et d'actions qui en découlent.

Ce **tableau récapitulatif des actions** du Projet de territoire présente l'ensemble des axes et actions. Ce tableau permet d'avoir une vision d'ensemble des initiatives, assurant ainsi une lisibilité efficace et une évaluation réelle de la progression des actions.

Les étoiles permettent de voir l'état d'avancement dans lequel chaque action se trouve.

INDICATEURS

 Action non commencée

 Action en cours

 Action terminée

TABLEAU DES ACTIONS

AXE	ACTION	PROGRÈS
CHAPITRE 1 UN TERRITOIRE PORTEUR DE VALEURS		
	01- Mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour mieux diversifier l'offre de logement dans le cadre d'opérations d'aménagement et d'urbanisme adaptées à tous les segments de la population et respectueuses de l'environnement et favoriser l'offre locative (sociale ou non) dans le parc privé et public	
	02- Mettre en place un guichet unique CCPD pour accueillir, orienter et conseiller les familles (action, modalités d'inscription, actualités)	
	03- Conforter l'offre Petite Enfance pour davantage de choix, de complémentarité entre le mode de garde individuel (Assistants Maternels) et collectif (multiaccueil) en priorisant le sens de déplacement pendulaire des familles, en créant notamment un troisième multiaccueil	
	04- Accompagner la professionnalisation des Assistants Maternels (AM) et les orienter vers l'accueil occasionnel	
	05- Développer et/ou adapter une offre d'accueil des enfants, aux amplitudes horaires et modalités d'accueil liées aux nouveaux modes de vie (activité du ou des parents, temps partiels...), tout en élaborant des projets d'accueil tenant compte des rythmes imposés aux enfants et en sensibilisant les parents par des rencontres avec des spécialistes	
	06- Répondre aux besoins en termes de qualité et/ou de capacité d'accueil périscolaire et extrascolaire (restaurants, loisirs) sur l'ensemble du territoire par la création de nouvelles structures les plus écoresponsables possibles ou la mutualisation de locaux commerciaux existants ; cela en conduisant les rénovations nécessaires, en collaboration avec les communes	
	07- Amplifier l'offre (d'activités, de loisirs....) en direction des adolescents, notamment au sein du Collège de GENLIS, mais dans les autres communes, en lien avec la politique jeunesse	
	08- Accompagner les familles monoparentales sur le territoire	
	09- Offrir, via l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, des actions sociales et du soutien scolaire pour les voyageurs	
	10- Cordonner globalement l'Action sociale et permettre une communication entre les partenaires, les familles et la Communauté de Communes	
	11- Déployer un encadrement de qualité pour l'accueil de personnes en situation de handicap(s) (enfants et adultes)	

1. Accueillir et conserver toutes les familles

	<p>12- Garantir l'accessibilité sociale et la mixité des publics par des animations dédiées (scolaires, séniors, initiation de publics spécifiques)</p>	
	<p>13- Incrire la transition écologique dans les projets pédagogiques et sociaux des services à la population</p>	
	<p>14- Harmoniser la tarification des services proposés en visant des tarifs inclusifs (taux d'effort...)</p>	
	<p>15- Encourager la mise en relation de jeunes retraités avec les familles pour « l'après-école » des enfants et/ou des collégiens (chemin du retour, aide aux devoirs, accompagnement aux loisirs...)</p>	
	<p>16- Offrir une seconde vie et préserver certains éléments emblématiques du patrimoine local en les reconvertisant, selon leurs profits, en des lieux utiles pour la transition écologique et la cohésion sociale</p>	
	<p>01- Faciliter la rénovation et l'aménagement des logements favorisant le maintien à domicile sous le double impératif de la maîtrise énergétique et de l'accessibilité</p>	
2. Accompagner et entourer les séniors	<p>02- Assurer un service intercommunal facilitant le quotidien à domicile et assurant une veille (portage de repas, télé-suivi...)</p>	
	<p>03- Cordonner l'animation dédiée aux personnes âgées</p>	
	<p>04- Tisser un réseau de soutien pour aider les aidants naturels</p>	
	<p>05- Développement de résidences séniors au bénéfice des séniors du territoire</p>	
	<p>06- Engager avec les partenaires (CAF, Département...) une réflexion pour mieux structurer et cordonner les différentes actions sociales du territoire</p>	
	<p>07- Favoriser les déplacements innovants au titre de la mobilité inclusive, en s'appuyant par exemple sur le bénévolat associatif pour assurer des services de covoiturage ou d'accompagnement piéton</p>	
	<p>01- Soutenir les parents dans l'accompagnement et la relation avec les adolescents</p>	
3. Encourager l'envol des jeunes... sur place !	<p>02- Développer la connaissance des difficultés, des aspirations et des envies des jeunes, pour des réponses adaptées</p>	
	<p>03- Développer la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la jeunesse afin d'affiner les actions à conduire, au vu d'un diagnostic complémentaire</p>	
	<p>04- Communiquer auprès de tous les jeunes autour de l'ensemble des dispositifs de soutien possibles (aide au permis de conduire, formation)</p>	
	<p>05- Proposer des réponses à la problématique de la mobilité des jeunes</p>	
	<p>06- Cordonner les acteurs de la jeunesse pour amplifier l'offre en direction des adolescents du territoire</p>	

4. Des aires de vie bien desservies

	07- Créer une structure d'accueil pour les jeunes travailleurs, notamment via un espace d'hébergement sur la ville centre, de type Foyer de Jeunes Travailleurs, avec des services en soutien à la prise d'autonomie	
	08- Faciliter l'accès à l'information des jeunes, y compris dans le cadre d'une France services	
	09- Favoriser l'autopartage (prêt de véhicules entre jeunes et séniors, covoiturage, mise à disposition de véhicules électriques)	
4. Des aires de vie bien desservies	01- Déployer un Contrat Local de Santé (CLS) de première nécessité (en véhicule électrique), marchés nocturnes, maintien et installation des enseignes essentielles...	
	02- Création d'un ou plusieurs espace(s) de co-working, communal ou intercommunal	
	03- Installer une épicerie sociale et solidaire	
	04- Préserver l'animation commerciale et les relations sociales dans les bourgs et villages : tournées itinérantes de commerces de bouche	
	05- Réhabiliter et adapter le site communautaire situé au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS	
	06- Positionner le Centre Social de la Plaine Dijonnaise à la fois comme un outil fédérateur d'actions d'animations et de lien social et comme une structure de soutien d'actions portées par les communes	
	07- Promouvoir et développer la présence du Centre Social de la Plaine Dijonnaise dans la vie locale du territoire	
	08- Développer et déployer sur le territoire la France services intercommunale ouverte début 2022	
	09- Engager la réflexion quant au devenir de la compétence Action sociale pour mieux structurer et coordonner ces différentes actions avec les partenaires (CAF, Département...)	

AXE	ACTION	PROGRÈS
CHAPITRE 2 UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ		
	01- Préserver et valoriser le patrimoine culturel dans toute sa diversité : antiphonaire de 1631, Bible de 1701, Tableau de Rubens...	
	02- Inventorier les sites exceptionnels du territoire, commune par commune (plateforme spécifique, diffusion sur le site de la Communauté et des communes, édition print dans les mairies, application dédiée...)	
	03- Capitaliser sur des événements existants, en y associant tout le territoire pour leur conférer un plus grand rayonnement	
	04- Déployer des évènements touristiques pour dynamiser le territoire et générer une nouvelle économie	
	05- Créer des lieux et des équipements à vocation touristique	
	06- Soutenir le développement de l'offre dans les domaines de la restauration et de l'hébergement touristique	
	07- Relier peu à peu les 22 communes membres - notamment par les chemins doux - dans des itinéraires de découverte touristique, éventuellement thématiques (découverte de la nature, arboretum de TART-LE-HAUT, art pictural, gastronomie...) et guidées (présentiel ou virtuel via application dédiée)	
	08- Diffuser des informations à propos de la ressource en eau et, notamment, mettre en valeur les rivières et les gravières du territoire	
	09- Déployer le programme du canal de Bourgogne, en lien avec les collectivités responsables : aménagement des berges, créations de zones d'activités physiques et/ou sportives, création d'espaces de détente et de restauration, rénovation des maisons fluviales éclusières...	
	10- Faire de la culture un vecteur essentiel de la transition écologique, en diffusant les bonnes comme les mauvaises pratiques et en sensibilisant aux changements écologiques lors des services à la population	
	11- Organiser des temps d'échange et de travail, pouvant susciter des vocations et renforcer des liens, entre agriculteurs et administrés, pour mettre en valeur le patrimoine et la tradition agricole	
	12- S'associer par des actions locales aux événements nationaux type Journées du Patrimoine, Nuit des Musées, Journées européennes des métiers d'art	
	13- Promouvoir une synergie touristique avec les territoires voisins, avec les offices de tourisme voisins. éclusières...	
	14- Valoriser le canal de Bourgogne et ses abords, en créant une Charte Fluviale, en partenariat avec les Voies navigables de France (VNF)	

1. Un patrimoine culturel préservé, une identité retrouvée

2. Un environnement préservé où il fait « bien vivre » !

01- Éduquer au changement par des actions de sensibilisation, des invitations à des conférences, des chantiers participatifs, à l'environnement auprès des différents publics (scolaires, familles, chasseurs/pêcheurs, agriculteurs...) et aux différentes possibilités techniques (matériaux bio-sourcés...)	
02- Recréer du lien (par la consommation ou la découverte) entre les citoyens et les agriculteurs	
03- Faire du monde agricole un moteur de la transition écologique (par le stockage de carbone, l'agro-écologie, l'essor de la biodiversité etc...) et développer les compléments de revenus pour les exploitants agricoles (bois-énergie)	
04- Développer un Plan Alimentaire Territorial et promouvoir une production diversifiée en circuit court (cuisine centrale, légumerie...)	
05- Conduire des actions d'éveil et de sensibilisation au travail des agriculteurs et éleveurs locaux à travers un réseau de fermes volontaires	
06- Inviter des experts des enjeux environnementaux sur le territoire	
07- Promouvoir un territoire plus économique et frugal par l'exemplarité et une gestion différenciée des espaces publics (maîtrise énergétique et changement de mode de chauffage des bâtiments intercommunaux et communaux, rénovation et extinction nocturne de l'éclairage public, flotte hybride, zérophyto, redistribution des denrées alimentaires non entamées, sécurisation de l'espace public...)	
08- Mise en action du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), en déployant notamment les actions de sobriété et d'efficacité énergétiques, tant pour le privé que le public	
09- Promouvoir l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans les rénovations	
10- Favoriser la permaculture, dans l'espace privé et public (jardin communautaire, verger de sauvegarde, semences reproductibles, des espaces dédiés à l'aquaponie pour les habitants...)	
11- Encourager la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces publics et des surfaces artificialisées	
12- Lutter contre la pollution par la promotion des mobilités alternatives en général (train, véhicules électriques...) et le développement des chemins doux	
13- Redonner à la biodiversité sa place sur le territoire et inscrire la nature au sein du territoire, notamment par la restauration des trames vertes et bleues, la sanctuarisation, tant pour les habitants que pour la vie sauvage	
14- Promouvoir un aménagement durable du territoire, basé sur l'équilibre entre les besoins humains et la biodiversité, et inciter à l'installation domestiques d'énergie renouvelable, notamment à travers les panneaux solaires thermiques, offrant un rendement et une utilisation de matériaux de pointe réduite	

3. Une économie locale tournée vers le capital humain

15- Favoriser la transformation des déchets ménagers en ressources (bio-déchets, seconde vie des objets, compost) et promouvoir des pratiques responsables (zéro-déchet, éco-exemplarité des acteurs, lutte contre le gaspillage alimentaire)	★★
16- Créer un réseau de guide-composteur	★
17- Favoriser une éducation au « manger bien » et « manger bio », en lien avec la ferme du Lycée agricole de QUETIGNY à TART-LE-BAS et avec le monde associatif	★
18- Dresser un Atlas de la biodiversité intercommunale	★
19- Réflexion sur la fermeture des cycles naturels	★
20- Développer des parcs photovoltaïques sur les milieux aquatiques en déshérence (250 hectares de sablières) et, de façon générale, sur les emprises foncières à reconvertis (2 ^{ème} vie)	★★
21- Sensibiliser aux bonnes pratiques énergétiques les particuliers et les entreprises	★★
22- Réfléchir à la réalisation de consignes (bouteilles) sur le territoire	★
23- Valoriser les espaces et l'aménagement du territoire au bénéfice des modes de vie ruraux, lutter contre l'artificialisation des sols et maîtriser l'étalement urbain (Loi Élan, art. 38 et loi Climat et Résilience portant l'objectif Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050).	★★
01- Dresser un inventaire des artisans et entreprises du territoire et favoriser le maillage entre les structures volontaires, afin d'encourager et de promouvoir des actions concrètes en faveur de l'emploi des habitants, notamment des jeunes et des publics de l'insertion (accessibilité aux stages et aux offres d'emploi du territoire, organisation d'événements favorisant l'interconnaissance entre les acteurs économiques et les publics en recherche d'emploi)	★★★
02- Identifier les besoins des entreprises et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques	★★★
03- Nourrir et accompagner l'émergence d'une économie sociale et solidaire locale, vertueuse sur le plan de la RSE	★★
04- Créer des espaces de co-working pour répondre au besoin des mono-entreprises en croissance et pour encourager le télétravail	★
05- Asseoir les partenariats avec les acteurs locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation en favorisant le partage de données et coconstruisant, le cas échéant, des événements communs	★★★
06- Maintenir et conforter l'offre d'accueil de proximité afin d'informer, accompagner et orienter les publics dans leurs démarches professionnelles, tout en proposant des parcours d'insertion professionnelle individualisés	★★★

4. Des déplacements fluides, une mobilité durable

	07- Soutenir l'emploi en direction des jeunes, en s'appuyant sur le secteur de l'insertion par l'activité économique, en créant, par exemple, un pôle local d'insertion regroupant plusieurs Ateliers et Chantiers d'insertion pour permettre à chacun de trouver sa place	
	08- Aider au développement du commerce de proximité dans les centre bourgs	
	09- Améliorer la couverture numérique en complément de l'action départementale (déploiement progressif de la fibre optique programmée de 2019 à 2022)	
	10- Renforcer l'offre en foncier économique : création de la ZAE des Cent Journaux, à GENLIS, extension des ZAE existantes, réhabilitation de friches industrielles	
	11- Définir les types d'activités économiques susceptibles d'être accueillis sur le territoire	
	12- Encourager et soutenir la création d'un club des entrepreneurs et artisans locaux pour échanger, mutualiser certaines ressources et/ou favoriser des synergies	
	13- Contribuer au développement des savoir-faire locaux	
	14- Soutenir le déploiement d'une offre hôtelière quasi inexistante à ce jour, à l'Est de la Métropole dijonnaise et de lieux de restauration de qualité	
	01- Repenser les intermodalités avec les partenaires (Dijon Métropole, territoires voisins, Région, SNCF...), dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM), en y intégrant son propre Plan de Mobilité	
	02- Promouvoir le covoiturage, avec les entreprises, en utilisant les gares SNCF/tram ou vers DIJON la création d'aires dédiées aux abords des gares SNCF et tram	
	03- Aménagement des gares en espace multimodal, avec, par exemple, des stationnements pour vélos	
	04- Aménager, avec la Gendarmerie, des aires de covoiturage	
	05- Poursuivre la structuration du réseau des chemins doux (trame verte)	
	06- Rendre accueillant le territoire pour des mobilités douces (voiries, atelier de réparation et de revente et valorisation des vélos d'occasion)	
	07- Contribuer à lever les freins liés à la mobilité des publics les plus fragiles	
	08- Faciliter l'accès au réseau DIVIA par convention avec la Métropole dijonnaise	
	09- œuvrer avec la Région à une meilleure desserte ferroviaire, notamment aux pôles économiques du territoire	

5. La recherche de l'efficience publique dans le cadre d'une gouvernance partagée	<p>10- Penser, à terme, un aménagement du territoire limitant les besoins en mobilité</p>	
	<p>11- Impulser le covoiturage à usage privé, pour les trajets domicile-travail notamment, professionnels (salariés des zones d'activités) et solidaire (jeunes sans permis, seniors, personnes handicapées...) via une plateforme intercommunale</p>	
	<p>12- Assurer un service d'autopartage entre particuliers (mise à disposition de véhicules électriques de type Zoé...)</p>	
	<p>01- Valoriser l'image, la notoriété et les missions de la Communauté de Communes, au sein et à l'extérieur du territoire intercommunal</p>	
	<p>02- Affermir le lien entre l'EPCI et les communes membres dans le respect de leur diversité et sans hégémonie</p>	
	<p>03- Mutualiser les moyens humains, financiers et techniques entre les communes (entretien des infrastructures, espaces verts, parc informatique, prêt de salles et de matériel...)</p>	
	<p>04- Développer les actions de démocratie participative et de participation citoyenne</p>	
	<p>05- Multiplier le dialogue et les partenariats avec les communautés voisines pour optimaliser les politiques publiques de chacune et réaliser des actions de développement local partagées</p>	
	<p>06- Développer un travail partenarial avec les autres institutions départementales, régionales et nationales</p>	
	<p>07- Réorganiser les services communautaires et leur fonctionnement en fonction du Projet de territoire</p>	
	<p>08- Incrire le territoire dans des programmes régionaux ou nationaux (Territoire à énergie positive, Territoire zéro déchet...)</p>	

VUE D'ENSEMBLE

Ce premier bilan du Projet de territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise permet de mesurer l'ampleur du travail réalisé ces dernières années. Il peut faire la fierté de tous les élus et de l'ensemble des agents territoriaux qui œuvrent quotidiennement afin de répondre aux besoins des habitants. Il témoigne également de la volonté constante de co-construire l'action publique, dans une logique de proximité, de solidarité et de transition écologique, où la commune demeure le cœur de l'action communautaire.

Mais au-delà de la restitution des actions accomplies, ce bilan constitue aussi un outil d'évaluation et de réflexion pour l'avenir. Il trace des perspectives pour poursuivre les dynamiques engagées, ajuster les priorités en fonction des évolutions, et continuer à inscrire l'intercommunalité dans une gouvernance partagée, au plus près des attentes des citoyens.

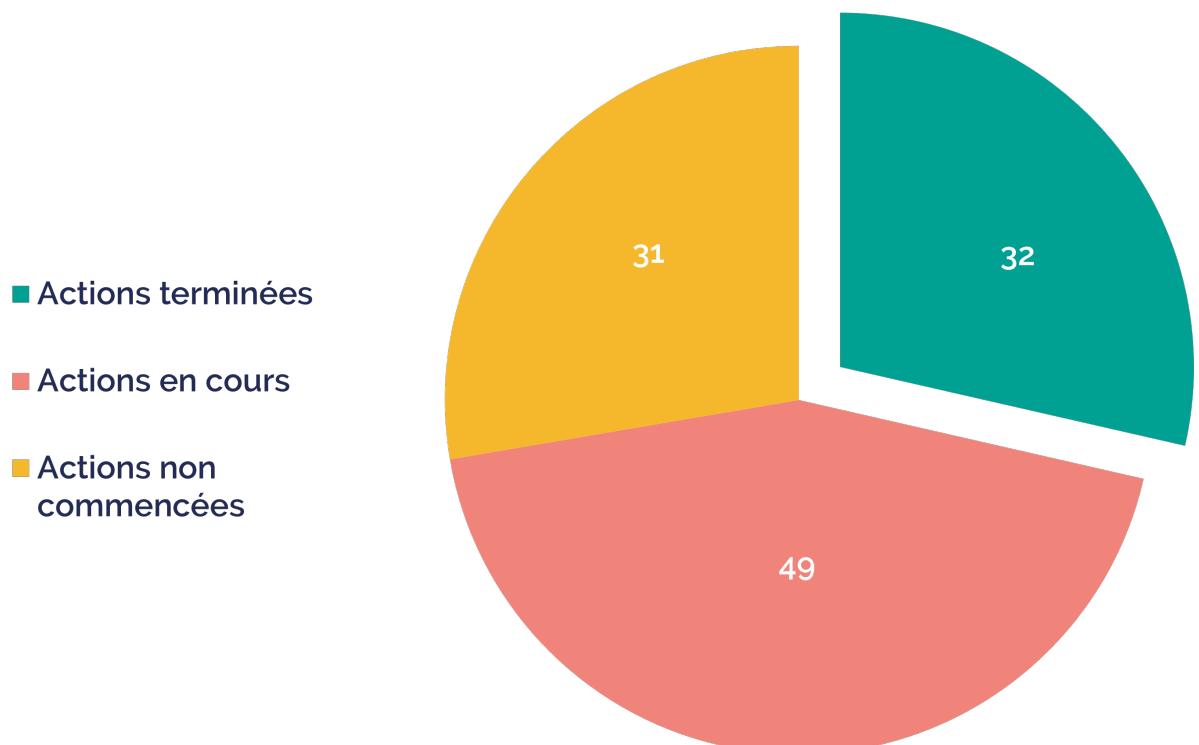
Sur **112** actions ciblées
83 sont en cours ou déjà réalisées

Sur un total de **112 actions** :

28% des actions sont terminées

44% des actions sont en cours de réalisation

28% des actions ne sont pas encore commencées



Voici comment se présente la répartition sur les deux chapitres :

Chapitre 1

22% des actions sont terminées

56% des actions sont en cours

22% des actions ne sont pas encore commencées

Chapitre 2

32% des actions sont terminées

37% des actions sont en cours

31% des actions ne sont pas encore commencées

